

Comité des directeurs généraux chargés de la surveillance des projets mineurs

Mandat

Le Comité des directeurs généraux chargés de la surveillance des projets mineurs appuie le Conseil des grands projets et investissements (CGPI) en assurant la surveillance des projets approuvés dans le Plan d'investissement d'EDSC dont la valeur est inférieure à 1 M\$¹ (y compris le régime de prestations aux employés et les taxes) et des petits projets d'amélioration des TI. Le Comité présente au CGPI des rapports trimestriels sur l'état du portefeuille. Il a pour mandat de favoriser la rigueur et la transparence dans la planification et la gestion des projets, ainsi que la prise de décisions en ce qui concerne les investissements, en exerçant les fonctions suivantes :

- assurer en temps opportun une surveillance objective des projets mineurs et des petits projets d'amélioration des TI dans l'ensemble du portefeuille, ainsi que l'approbation de ces projets aux différents points de contrôle du Processus de gestion du portefeuille de projets à EDSC (l'annexe B explique le processus pour les petits projets et les projets mineurs);
- jouer un rôle déterminant dans le cadre du Processus de planification des opérations et des priorités du Ministère en aidant le CGPI à élaborer un plan d'investissement pluriannuel pour le portefeuille et à établir les priorités annuelles;
- appuyer le renforcement de la capacité du portefeuille pour la planification et la gestion des projets mineurs et des petits projets d'amélioration des TI.

Autorité décisionnelle

Le Comité des directeurs généraux chargés de la surveillance des projets mineurs doit approuver les propositions d'investissement qui répondent aux critères des petits projets d'amélioration des TI. Il doit aussi, avec l'appui du SMA parrain, examiner et approuver aux principaux points de contrôle les projets du Plan d'investissement dont la valeur est inférieure à 1 M\$² (soit aux points de contrôle des projets mineurs, aux demandes de changement, etc.). Le Comité présente de la rétroaction et des recommandations aux responsables de projet. Dans certaines circonstances exceptionnelles, et avec l'approbation du comité de gouvernance, des exceptions peuvent être autorisées (p. ex. si un projet législatif est assorti d'un délai ferme). Le Comité peut, à sa discrétion, s'en remettre au CGPI pour trancher certaines questions.

En tout temps, le CGPI peut déléguer au Comité la surveillance de projets majeurs peu risqués et complexes (cote 1 de l'évaluation de la complexité et des risques du projet). Le CGPI peut également se charger de la surveillance de projets mineurs (de moins de 1 M\$) plus risqués et complexes.

Sous-comités

Aucun

¹ Les coûts de l'étape 1 sont exclus des coûts totaux des projets. Ces coûts sont engagés avant que les projets ne soient officiellement approuvés (au point de contrôle 1).

² Comprend le régime de prestations aux employés et les taxes.

Fréquence des réunions

Les réunions régulières se tiennent une ou deux fois par mois, selon les besoins.

Administration

Membres

La liste des membres figure à l'annexe A.

Présence

Les membres doivent désigner un remplaçant permanent et informer le secrétariat quand cette personne les remplacera à une réunion. Il est entendu que le recours aux remplaçants doit être occasionnel.

Secrétariat

La Gestion des investissements, des projets et de l'approvisionnement, de la Direction générale du dirigeant principal des finances, exerce les fonctions de secrétariat suivantes : établir et finaliser l'ordre du jour; tenir les ordres du jour suivants et le registre de suivi; préparer les comptes rendus des décisions.

Liste des membres du Comité des directeurs généraux chargés de la surveillance des projets mineurs

Coprésidents

- Directeur général, Gestion des investissements, des projets et de l’approvisionnement, Direction générale du dirigeant principal des finances
- Directeur général, Planification et imputabilité ministérielles, Direction générale des politiques stratégiques et de service

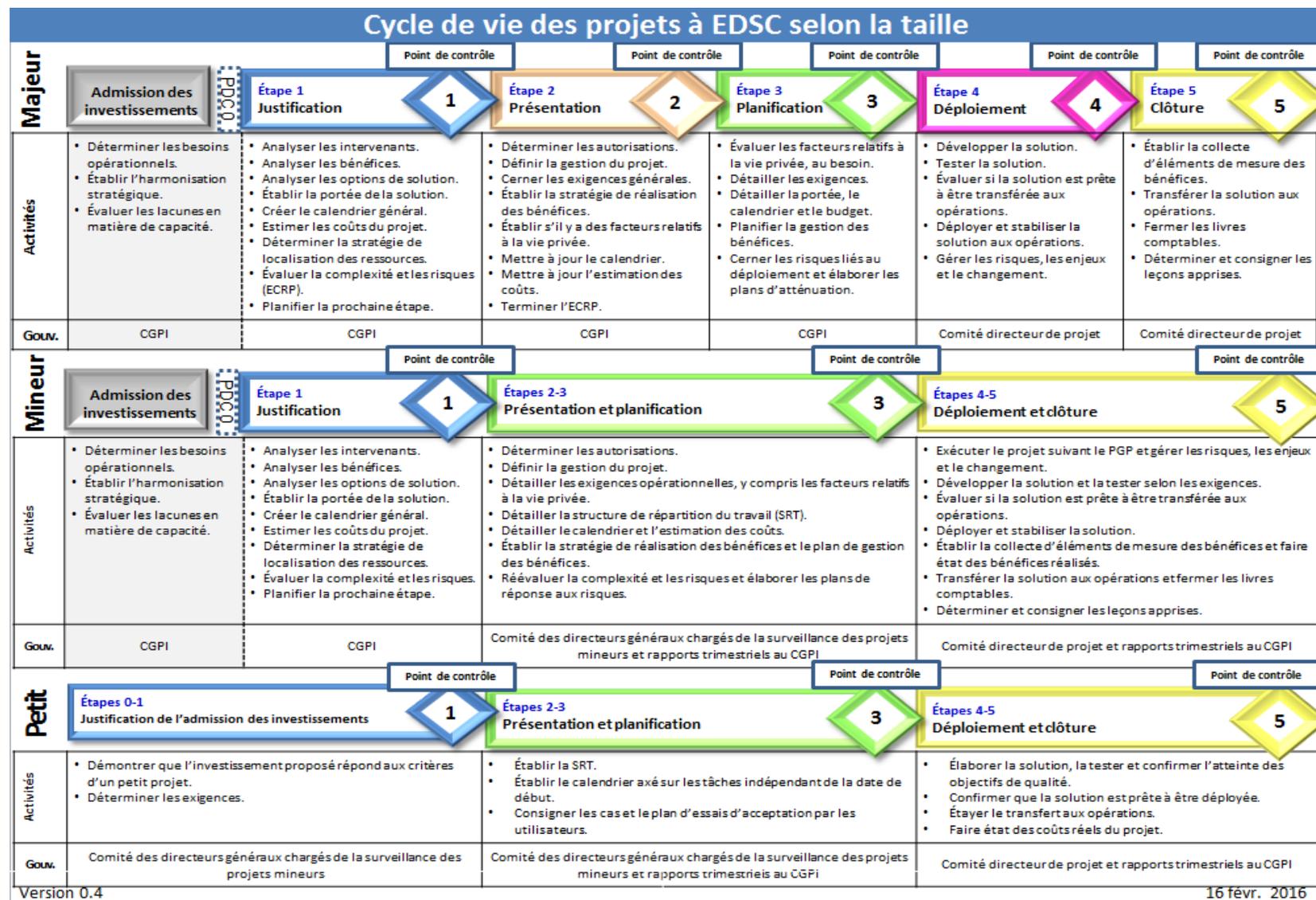
Membres

- Directeur général, Gestion des relations d’affaires, Direction générale de l’innovation, de l’information et de la technologie
- Directeur général, Politique et stratégie sur les services, Direction générale des politiques stratégiques et de service
- Directeur principal, Services de gestion financière – Direction générale des services habilitants, Direction générale du dirigeant principal des finances
- Directeur général, Orientations stratégiques, Direction générale des services de traitement et de paiement
- Directeur général, Orientations stratégiques, Direction générale des services aux citoyens
- Directeur général, Orientations stratégiques, Direction générale des opérations de programmes
- Directeur général, Orientations stratégiques, Direction générale des services d’intégrité
- Directeur général, Direction des partenariats en milieu de travail, Direction générale des compétences et de l’emploi
- Directeur général, Direction des opérations du service à la clientèle et du développement des solutions, Direction générale de l’innovation, de l’information et de la technologie
- Directeur général, Intégration stratégique et Gouvernance, Travail

Observateurs*

- Gestionnaire, Gouvernance et Gestion du rendement, Gestion des investissements, des projets et de l’approvisionnement, Direction générale du dirigeant principal des finances
- Directeur, Gestion des relations d’affaires, Direction générale de l’innovation, de l’information et de la technologie

**La liste des observateurs peut être modifiée selon les sujets de discussion.*

Processus de gestion du portefeuille de projets à EDSC³

Version 0.4

16 févr. 2016

³ Dans certaines circonstances exceptionnelles, et avec l'approbation du comité de gouvernance, des exceptions peuvent être autorisées (p. ex. si un projet législatif est assorti d'un délai ferme).